

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 juin 2023 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Dominique Roy, maire de Les Méchins
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Andrew Turcotte. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations aides financières
 - 3.1. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (MRC – Journées de la Culture 2023, en ruralité)
 - 3.2. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (CJE région Matane – projet Place aux jeunes de La Matanie 2023)
 - 3.3. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Corporation de gestion récréotouristique de Matane – projet Relance des spectacles au Barachois pour l'été 2023)
 - 3.4. FRR volet 2 – Dons et commandites (Comité des loisirs de Saint-René-de Matane – projet Camp de jour)
 - 3.5. FRR volet 2 – Dons et commandites (Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane – projet Ouverture officielle de la boutique 2023)
 - 3.6. FRR volet 2 – Dons et commandites (Jardin de Doris – plan de commandite Visibilité 2023)
 - 3.7. FRR volet 2 – Dons et commandites (Municipalité de Baie-des-Sables – événement Fête amicale de la St-Jean-Baptiste 2023)
 - 3.8. FRR volet 2 – Dons et commandites (Festival country de Matane – événement Les jeudis country)
 - 3.9. FRR volet 2 – Dons et commandites (Corporation de développement Les Méchins – événement La Fête nationale de la St-Jean 2023)
 - 3.10. FRR volet 2 – Dons et commandites (Corporation de développement local de Saint-Léandre – événement Fête champêtre)
4. Entente sectorielle en attractivité et accueil 2022-2026 - Désignation du CRD comme mandataire / Contribution financière de la MRC de La Matanie / Autorisation de signature du préfet (remplacement de la résolution 548-10-22)
5. COSMOSS
 - 5.1. COSMOSS La Matanie – Mandat renouvellement de contrats de travail pour 2023-2024 et autorisation de signature de lettres d'entente avec le SCFP
 - 5.2. COSMOSS de La Matanie – Autoriser signature Entente avec la Cuisine collective – plan d'action COSMOSS, budget SAPT
 - 5.3. COSMOSS La Matanie – Entériner signature Contrat plaisir de lire 2023
6. Orientations – Gala reconnaissance des bénévoles 2024-2027
7. Démission de madame Marie-Anne Robitaille du poste de conseillère en développement agricole – autorisation affichage et processus de sélection et d'embauche

8. Signature d'une lettre d'entente avec le SFCP : Salariée contractuelle - Chargée de projet à la vitalisation des communautés rurales (FRRv4)
 9. Plateforme Idside (conseil sans papier) – hébergement sécurisé et entretien annuel An 3 (1er juin 2023 au 31 mai 2024)
 10. Pitney Bowes – Renouvellement du contrat de location-bail
 11. Agrandissement d'îlots déstructurés – Demande de la ville de Matane
 12. Travaux dérogatoires dans un tronçon de cours d'eau sous la compétence de la MRC
 13. FQM – Congrès annuel du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec
 14. Centre de mise en valeur des Opérations Dignité – demande d'appui au projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité / renouvellement de l'adhésion pour 2023
 15. Varia
 16. Période de questions
 17. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 285-06-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION 286-06-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (MRC – JOURNÉES DE LA CULTURE 2023, EN RURALITÉ)

CONSIDÉRANT QUE les activités liées aux Journées de la Culture 2023 (en ruralité) se feront dans sept municipalités (quatre en 2022), il y a lieu de bonifier l'enveloppe initiale reçue par Hydro-Québec (9 500 \$ pour des activités et 500 \$ en promotion) de façon à assurer un financement de 2 000 \$ à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice au développement territorial dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 4 500 \$ pour les Journées de la Culture 2023 (en ruralité);

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 287-06-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (CJE RÉGION MATANE – PROJET PLACE AUX JEUNES DE LA MATANIE 2023)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de la région de Matane pour la continuité du service *Place aux jeunes de La Matanie* en 2023;

CONSIDÉRANT l'orientation de l'Énoncé de vision stratégique « Une Matanie attractive qui se donne les moyens de réussir son recrutement et son accueil des nouveaux arrivants »;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes est un partenaire central dans le développement d'une démarche intégrée et concertée d'attractivité;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2 pour l'année 2023-2024, une aide financière de 5 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi région de Matane pour la continuité du service *Place aux jeunes de La Matanie*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 288-06-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (CORPORATION DE GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE MATANE – PROJET RELANCE DES SPECTACLES AU BARACHOIS POUR L'ÉTÉ 2023)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Corporation de gestion récréotouristique de Matane pour le projet "Relance des spectacles au Barachois pour l'été 2023";

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme Corporation de gestion récréotouristique de Matane pour le projet "Relance des spectacles au Barachois pour l'été 2023;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 289-06-23

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE MATANE – PROJET CAMP DE JOUR)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Comité des loisirs de Saint-René-de-Matane – projet Camp de jour : 500 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 290-06-23

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (REGROUPEMENT DES ARTISTES ET ARTISANS DE LA RÉGION DE MATANE – PROJET OUVERTURE OFFICIELLE DE LA BOUTIQUE 2023)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane – projet Ouverture officielle de la boutique 2023 : 250 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 291-06-23

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (JARDIN DE DORIS – PLAN DE COMMANDITE VISIBILITÉ 2023)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Jardin de Doris – plan de commandite Visibilité 2023 : 500 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 292-06-23

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES – ÉVÉNEMENT FÊTE AMICALE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE 2023)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Municipalité de Baie-des-Sables – événement Fête amicale de la St-Jean-Baptiste 2023 : 500 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 293-06-23

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (FESTIVAL COUNTRY DE MATANE – ÉVÉNEMENT LES JEUDIS COUNTRY)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Festival country de Matane – événement Les jeudis country : 500 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 294-06-23

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT LES MÉCHINS – ÉVÉNEMENT LA FÊTE NATIONALE DE LA ST-JEAN 2023)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Corporation de développement de Les Méchins – événement La Fête nationale de la St-Jean 2023 : 500 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 295-06-23

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-LÉANDRE – ÉVÈNEMENT FÊTE CHAMPÊTRE)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Corporation de développement local de Saint-Léandre – événement Fête champêtre : 500 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 296-06-23

ENTENTE SECTORIELLE EN ATTRACTIVITÉ ET ACCUEIL 2022-2026 – DÉSIGNATION DU CRD COMME MANDATAIRE / CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE LA MATANIE / AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRÉFET (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 548-10-22)

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle en attractivité et accueil 2022-2026 à intervenir entre les MRC du Bas-Saint-Laurent, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le Pôle d'enseignement supérieur de l'Est-du-Québec et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD-BSL);

CONSIDÉRANT la volonté partagée des signataires de l'Entente sectorielle en attractivité et accueil 2022-2026 de désigner le CRD-BSL à titre de mandataire de l'entente;

CONSIDÉRANT la contribution prévue de 1,5M\$ au volet 1 du FRR du MAMH;

CONSIDÉRANT le montage budgétaire, sur 4 ans, proposé conditionnellement à la confirmation à venir des engagements financiers des ministères et organisations signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière de 100 000 \$ à l'Entente sectorielle en attractivité et accueil 2022-2026, soit une contribution de 25 000 \$ par année pour une durée de 4 ans;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte que le CRD-BSL soit désigné comme mandataire de ladite Entente;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur Andrew Turcotte, à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie l'Entente sectorielle en attractivité et accueil 2022-2026 et l'éventuelle entente spécifique entre le CRD-BSL et la MRC;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 548-10-22.

ADOPTÉE

COSMOSS

RÉSOLUTION 297-06-23

COSMOSS LA MATANIE – MANDAT RENOUVELLEMENT DE CONTRATS DE TRAVAIL POUR 2023-2024 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SCFP

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS depuis le début et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière pour la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche, la grille salariale et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination (CLC) COSMOSS et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujéti à toutes les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 avec prise d'effet le 28 août 2023, de madame Mélanie Bergeron à titre de coordonnatrice de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour 21 heures/semaine;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 avec prise d'effet le 28 août 2023, de madame Monic Delorme à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour 32 heures/semaine;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 avec prise d'effet le 28 août 2023, de madame Caroline Langlois à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour 32 heures/semaine;

D'autoriser le recrutement, l'embauche et la signature d'un contrat de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 avec prise d'effet selon la date d'embauche, d'un 3^e agent de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour 15 heures/semaine;

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les lettres d'entente avec le SCFP section locale 4602;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les contrats de travail pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 298-06-23

COSMOSS DE LA MATANIE – AUTORISER SIGNATURE ENTENTE AVEC LA CUISINE COLLECTIVE – PLAN D'ACTION COSMOSS, BUDGET SAPT

CONSIDÉRANT les sommes attribuées au budget Saine alimentation pour tous SAPT 2023-2024 et le projet d'entente de service et de financement pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du budget CISSS-SAPT du plan d'action COSMOSS La Matanie 2023-2026;

CONSIDÉRANT QUE ces actions visent à créer un système alimentaire local plus sain et plus durable tout en renforçant les compétences culinaires des jeunes et en offrant des opportunités de développement alimentaire collectif;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir, avec la Cuisine collective de la région de Matane, pour établir les responsabilités de chaque partie ainsi que les modalités et conditions d'octroi de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la signature par la directrice générale de la MRC (fiduciaire local) de l'entente de service et de financement avec la Cuisine collective de la région de Matane pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du budget CISSS-

SAPT du plan d'action COSMOSS La Matanie *via* la démarche de concertation des différents partenaires du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 299-06-23

COSMOSS LA MATANIE – ENTÉRINER SIGNATURE CONTRAT PLAISIR DE LIRE 2023

CONSIDÉRANT le projet de COSMOSS La Matanie intitulé « Plaisir de lire au camp/animations littéraires estivales » et le montant de 12 500 \$ alloué pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique la collaboration de la MRC de La Matanie (fiduciaire COSMOSS) et du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD-BSL) pour assurer la réalisation d'animations littéraires dans les camps de jours ciblés durant l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'animation auprès des jeunes se feront de façon coordonnée avec les différents partenaires dont le Réseau Biblio BSL, Technoscience Est-du-Québec ainsi que Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit différentes ressources proposant des séances d'animations littéraires variées dans une approche à la fois éducative et ludique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

D'entériner la signature par la directrice générale de la MRC (fiduciaire local) du contrat de service avec le Collectif régional de développement du BSL (démarche COSMOSS) pour le projet « Plaisir de lire au camp/animations littéraires estivales » du 1^{er} juin au 31 août 2023 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 300-06-23

ORIENTATIONS – GALA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2024-2027

CONSIDÉRANT QU'en collaboration avec le Centre d'action bénévole (CAB), la ville de Matane organise depuis plusieurs années un gala de reconnaissance des bénévoles permettant de souligner l'impact majeur de ces personnes sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens de notre région;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription est réservée aux bénévoles s'impliquant dans un organisme établi dans la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a validé l'intérêt du comité organisateur afin de revoir l'évènement de manière à inclure la ruralité et ses particularités ainsi que la reconnaissance des personnes ayant voué leur vie à l'avancement de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont favorables à l'élargissement de l'évènement à l'ensemble des municipalités de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution souhaitée de l'évènement se traduirait par une hausse du nombre de participants, lesquels seraient issus de l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, le budget de l'évènement était d'un peu moins de 50 000 \$, incluant une contribution financière de la ville de Matane d'environ 15 000 \$;

CONSIDÉRANT la MRC pourrait accroître sa participation financière dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif recommande au Conseil la MRC de La Matanie de réserver 30 000 \$, soit 15 000 \$ par année pendant deux ans (2024 et 2025), afin de réaliser une collaboration spéciale avec la ville de Matane, à partir du FRR volet 2, pour la tenue d'un Gala reconnaissance des bénévoles élargi à l'ensemble de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 301-06-23

DÉMISSION DE MADAME MARIE-ANNE ROBITAILLE DU POSTE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE – AUTORISATION AFFICHAGE ET PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la démission de madame Marie-Anne Robitaille à titre de conseillère en développement agricole en date du 4 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de madame Marie-Anne Robitaille, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 302-06-23

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP : SALARIÉE CONTRACTUELLE - CHARGÉE DE PROJET À LA VITALISATION DES COMMUNAUTÉS RURALES (FRRV4)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet Vitalisation, quatre des cinq municipalités ayant une cote Q5 ont soumis un projet pour l'embauche d'une chargée de projet dédiée au soutien du développement et à la vitalisation de leur territoire et que les municipalités ont souhaité que la ressource soit embauchée et supervisée par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE sous la supervision de la directrice au développement territorial et en collaboration avec les municipalités partenaires, la chargée de projet a comme principales responsabilités de consacrer son temps à la mise en place de projets structurants sur les territoires des municipalités partenaires (Q5), visées par l'entente de vitalisation qui lie la MRC et le MAMH, en tenant compte du Cadre de vitalisation adoptée par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE madame July-Anne Bouffard est à l'emploi de la MRC depuis le 22 novembre 2021 et a effectué avec succès la période de probation à titre de chargée de projet;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente 4602-2021-03 établissait le salaire selon l'échelle de COSMOSS et qu'il y a lieu de réviser pour plutôt utiliser l'échelle prévue à la convention collective pour tenir compte d'une équité salariale avec les conseillères en développement rural en raison de similitudes dans les tâches;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser le salaire pour correspondre à l'échelon 1 de la classe 3 de la convention collective, et ce, jusqu'à la fin du mandat en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la révision du salaire de madame July-Anne Bouffard, à l'échelon 1 de la classe 3 de la convention collective, à compter du 22 mai 2023, et ce, jusqu'à la fin du mandat en 2024;

D'autoriser la signature par le préfet et la directrice générale d'une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602 à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 303-06-23

PLATEFORME IDSIDE (CONSEIL SANS PAPIER) – HÉBERGEMENT SÉCURISÉ ET ENTRETIEN ANNUEL AN 3 (1^{ER} JUIN 2023 AU 31 MAI 2024)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 307-05-21 acceptant la proposition de la Société Plan de Vol inc. pour le renouvellement de la plateforme web Idside (Conseil sans papier) pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT le document d'information Id.concerto/Saas #2023-065 pour le renouvellement des services annuels pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 (An 3 de l'entente initiale) au montant de 3 330 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement pour les services annuels (An 3) à la Société Plan de Vol inc. au montant de 3 828,66 \$ taxes incluses, payable à même le budget pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 304-06-23

PITNEY BOWES – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION-BAIL

CONSIDÉRANT l'échéance prévue, à l'automne 2023, du contrat de location-bail de la timbreuse et la proposition de Pitney Bowes pour son renouvellement (60 mois) et le changement de l'appareil, et ce, au même coût de 80,39 \$/mois plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice de la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, à signer le contrat de location-bail avec Pitney Bowes, pour une période de soixante (60) mois, au montant mensuel de 80,39 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 305-06-23

AGRANDISSEMENT D'ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS – DEMANDE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le processus entourant une demande d'autorisation résidentielle à portée collective réalisée en vertu de l'article 59 de la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles* (RRLQ, chapitre P-41.1) nécessite pour le Service de l'aménagement et de l'urbanisme une longue préparation, des activités de consultation auprès des municipalités et des intervenants du secteur agricole ainsi que la modification du schéma d'aménagement et de développement et des plans et règlements d'urbanisme locaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne projette pas la préparation ni la présentation d'une demande d'autorisation résidentielle à portée collective à court ou moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit également évaluer les impacts de l'adoption imminente de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire sur l'évolution de son territoire agricole;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne prochain, la MRC entend réaliser des consultations dans le cadre de l'élaboration de son Plan de développement de la zone agricole, lequel document pourrait inclure des actions ou des objectifs en lien avec la consolidation ponctuelle des activités non agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a reçu une demande de la ville de Matane afin d'agrandir un îlot déstructuré bordant la route Harrisson de manière à englober le lot 6 336 566 du cadastre du Québec de la zone agricole permanente, créé en vertu de la décision numéro 363 649 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la création ou l'agrandissement d'îlots déstructurés est un processus encadré par le Guide d'élaboration d'une demande à portée collective de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, la demande d'agrandissement proposé par la ville de Matane serait susceptible de rencontrer une majorité de critères prévus audit Guide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'informer la ville de Matane que l'agrandissement projeté sera conservé en prévision d'une future demande à portée collective;

D'inviter la ville de Matane à soumettre ses préoccupations en lien avec le développement d'usages non agricoles en milieu agricole dans le cadre des travaux d'élaboration du PDZA concernant l'identification de nouveaux îlots déstructurés ou l'agrandissement des îlots déstructurés existants.

ADOPTÉE

**TRAVAUX DÉROGATOIRES DANS UN TRONÇON DE COURS D'EAU
SOUS LA COMPÉTENCE DE LA MRC**

Le directeur général adjoint informe les membres du comité administratif que des travaux ont été exécutés sans autorisation préalable dans un cours d'eau sous la compétence de la MRC (Branche Yvon du cours d'eau des Pages) à Baie-des-Sables. Les travaux contreviennent au Règlement numéro 242-2010 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et ses amendements et à diverses dispositions législatives du MELCCFP. Des travaux de remise en état des lieux vont être demandés conformément à la réglementation régionale applicable.

RÉSOLUTION 306-06-23

**FQM – CONGRÈS ANNUEL DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023 AU CENTRE
DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription pour la participation de monsieur Andrew Turcotte, préfet, et madame Line Ross, directrice générale, au Congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec;

D'autoriser les dépenses d'inscription et d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de repas et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses;

D'autoriser l'inscription pour la participation d'un maire, étant entendu que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement ne seront pas assumés par la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 307-06-23

**CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ – DEMANDE
D'APPUI AU PROJET DE COMMÉMORATIONS DES 50 ANS DES
OPÉRATIONS DIGNITÉ / RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR
2023**

CONSIDÉRANT QUE depuis juin 2009, le *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité* est une entreprise d'économie sociale qui appuie des projets de développement rural dans l'Est du Québec en misant sur la fierté et la prise en charge des communautés pour une meilleure utilisation des ressources locales;

CONSIDÉRANT QUE le *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité* a déposé une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au « Plan de l'Est » et sollicite l'appui des municipalités pour le projet;

CONSIDÉRANT l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70;

CONSIDÉRANT l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité* souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ) et d'octroyer une contribution de 150 \$ pour la tenue de l'évènement, remboursable si annulation;

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Matanie comme membre corporatif du *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité* et autorise le paiement de la contribution 2023 au montant de 60 \$.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 308-06-23

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Steve Castonguay et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*